

# NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2024/063

Genève, le 15 mai 2024

CONCERNE :

Atelier de formation CITES à l'intention de la région Afrique sur les stratégies de réduction de la demande pour lutter contre le commerce illégal d'espèces inscrites aux Annexes CITES : demande d'inscription

1. Par la présente, le Secrétariat informe les Parties que l'*Atelier de formation CITES à l'intention de la région Afrique sur les stratégies de réduction de la demande pour lutter contre le commerce illégal des espèces inscrites aux Annexes CITES* se tiendra à **Lusaka, Zambie, les 11 et 12 septembre 2024**.
2. Cet atelier est organisé par le Secrétariat CITES et sera accueilli par le Département des parcs nationaux et de la faune sauvage (organe de gestion CITES de la Zambie).

## Mandat

3. La résolution Conf. 17.4 (Rev. CoP19), *Stratégies de réduction de la demande pour lutter contre le commerce illégal d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES*, « PRIE les Parties d'appliquer les *Orientations CITES sur les stratégies de réduction de la demande pour lutter contre le commerce illégal des espèces inscrites à la CITES* dans leurs actions de réduction de la demande d'espèces sauvages acquises illégalement et de leurs produits, en utilisant la méthode en 5 étapes pour obtenir une modification des comportements des consommateurs ».
4. La décision 19.55, *Réduction de la demande pour lutter contre le commerce illégal*, charge le Secrétariat, sous réserve d'un financement externe, d'organiser des ateliers régionaux de formation sur l'utilisation des *Orientations*.

## Objectifs de l'atelier

5. Cet atelier de formation vise à renforcer les capacités des Parties à la CITES et de leurs principaux partenaires de la région Afrique en ce qui concerne l'utilisation des *Orientations CITES sur les stratégies de réduction de la demande pour lutter contre le commerce illégal des espèces inscrites aux Annexes de la CITES*.
6. Conformément à la résolution Conf. 17.4 (Rev. CoP19), qui privilégie des stratégies ciblées visant à obtenir un changement de comportement de la part du consommateur au détriment de campagnes de sensibilisation du public, les Parties assistant à l'atelier seront encouragées à choisir des espèces prioritaires dans leurs pays respectifs préalablement à l'atelier et à réfléchir à l'élaboration d'éventuels projets pilotes concernant l'utilisation des *Orientations*.

7. Cet atelier de formation facilitera l'échange d'expériences entre les Parties de la région en matière de conception et de mise en œuvre de stratégies de réduction de la demande et permettra d'identifier des partenaires clés aussi bien au niveau national que régional.

### **Logistique**

8. L'atelier de formation se déroulera en **anglais et en français, uniquement en présentiel**, sans possibilité de participation en distanciel.
9. Le Secrétariat prendra en charge les frais de voyage international et d'hébergement pendant l'atelier d'**un représentant par Partie éligible de la région**. Les fonds disponibles étant limités, et dans le souci d'obtenir les meilleurs résultats possibles à l'issue de cet atelier de formation, le parrainage sera accordé en priorité aux Parties les plus touchées par le commerce international illégal d'espèces inscrites aux Annexes CITES, lesquelles bénéficieront le plus de cette formation. La participation de représentantes est fortement encouragée.
10. Compte tenu de la capacité d'accueil du lieu et du nombre de places disponibles, un nombre limité d'organisations compétentes actives dans la région seront invitées à participer à l'atelier.
11. Les noms des participants et la demande de parrainage doivent être communiqués au Secrétariat dans les meilleurs délais et au plus tard le **10 juillet 2024** au moyen d'une lettre officielle délivrée par l'autorité habilitée à approuver le voyage. Les demandes de renseignements concernant l'atelier doivent être adressées à M. LIU Yuan, du Secrétariat CITES, à l'adresse suivante : [yuan.liu@cites.org](mailto:yuan.liu@cites.org).
12. Si nécessaire, le gouvernement zambien délivrera une lettre d'invitation officielle pour la demande de visa. De plus amples renseignements sur la logistique seront communiqués ultérieurement aux participants.
13. Le Secrétariat tient à exprimer sa gratitude à la Chine et à l'Union européenne pour leur soutien financier et à la Zambie pour avoir accepté d'accueillir cet atelier.